

Dédié à la mémoire de Esther Bachar Bat Avraham

GARDE TA LANGUE!

Même si c'est entièrement vrai

Il est interdit de dire des médisances, même si c'est la vérité absolue, sans aucun élément de mensonge, même si ce n'est pas devant la personne, et même si l'on sait qu'on le dirait aussi devant elle, c'est tout de même interdit. A plus forte raison si on a l'audace de lui dire en face : « tu as parlé de lui », ou « tu lui as fait telle chose », c'est interdit, et le châtiment est beaucoup plus grand. D'abord, de cette façon on fait rentrer une haine profonde dans le cœur de la personne ne question, car désormais cela sera considéré par elle comme une vérité absolue. et elle se dira : si ce n'était pas absolument vrai, il n'oserait pas le lui dire en face ; de plus, on se fait rentrer soi-même ainsi que ceux qui vous entendent dans plusieurs interdictions explicites de la Torah.

('Hafets 'Haïm)

C'EST AINSI QU'ON MERITE LA COURONNE DE LA TORAH (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

eouven alla à l'époque de la moisson du blé, il trouva des mandragores dans le champ et les apporta à Léa sa mère. Ra'hel dit à Léa : Donne-moi je te prie des mandragores de ton fils. Elle lui dit : Est-ce peu que tu aies pris mon mari, tu prendrais aussi les mandragores de mon fils ? Et Ra'hel lui dit : Il passera donc la nuit avec toi, en échange des mandragores de ton fils. Ya'akov revint des champs le soir, et Léa sortit à sa rencontre et dit : Viens vers moi, car je t'ai retenu en échange des mandragores de mon fils. Il passa la nuit avec elle, D. entendit Léa, et elle conçut et enfanta à Ya'akov un cinquième fils. »

Rachi explique : « A l'époque de la moisson du blé – pour faire l'éloge des tribus ; c'était le moment de la moisson, et il n'a rien volé ni ramené du blé ou de l'orge, mais une chose qui n'appartient à personne car personne ne lui attribue d'importance. »

C'est étonnant. Si Reouven avait trouvé dans les champs des mandragores qui n'appartenaient à personne, pourquoi Ra'hel a-t-elle demandé à Léa de les lui donner ? Elle aurait pu sortir elle-même dans les champs et en cueillir elle aussi, comme l'avait fait Réouven. Ou en tous cas elle aurait pu en acheter.

On pourrait peut-être penser que ces mandragores étaient plus importantes à ses yeux que de passer la nuit avec le tsadik, ce à quoi elle a renoncé. Alors pourquoi Léa a-t-elle refusé de lui donner les mandragores, au point que Ra'hel doive lui dire : « C'est pourquoi il passera la nuit avec toi » ?

Un enseignement pour toutes les générations

On peut l'expliquer d'après les paroles de nos Sages (Tan'houma Yachan Bemidbar 6) : « Quiconque ne se rend pas humble comme un désert, ne peut pas acquérir la Torah. » Ra'hel voulait mériter ces mandragores, justement parce qu'elles n'appartenaient à personne, pour enseigner aux générations à venir que l'homme ne peut pas mériter la couronne de la Torah ni engendrer les tribus de Yéchouroun, des hommes suprêmement saints, à moins de se rendre soi-même comme un désert. C'est pourquoi elle n'est pas allée en acheter, elle voulait mériter celles qui n'appartenaient à personne, or si elle sortait elle-même là où Réouven avait trouvé les mandragores, il n'y en aurait peut-être plus, c'est pourquoi elle a demandé à Léa de les lui donner.

On s'aperçoit que c'était la façon de se conduire de cette tsaddéket : elle s'est annulée elle-même toute sa vie par crainte du Ciel. En effet, quand Lavan a mis Léa à sa place, elle s'est annulée et lui a donné les signes convenus avec Ya'akov afin qu'elle ne soit pas humiliée (Méguila 13b). Elle n'a pas dit qu'elle ne voulait pas donner à sa sœur les signes que lui avait donnés le tsadik. Et comme elle craignait que sa sœur ne soit humiliée, elle s'est annulée et lui a donné les signes, sans se demander ce qu'elle allait devenir, si elle serait donné au tsadik ou non.

C'est pourquoi Ra'hel a mérité que même les enfants de Léa portent son nom, ainsi qu'il est dit (Yirmiyah 31, 14) : « Ra'hel pleure ses enfants ». C'est par son mérite que les bnei Israël sont rachetés et reviennent de parmi les peuples, ainsi qu'il est dit (Yirmiyah 31, 15-16) : « Ainsi parle Hachem, que ta voix cesse de gémir et tes yeux de pleurer, car il y a une récompense à tes actes, parole de Hachem, et ils reviendront du pays de leurs ennemis. Oui, il y a de l'espoir pour ton avenir, parole de Hachem, et les fils reviendront dans leurs frontières. » Car si elle n'avait pas donné les signes à Léa, elle n'aurait pas du tout pu épouser Ya'akov, et toutes les tribus seraient venues de Ra'hel, c'est pourquoi ils portent tous son nom, et sont sauvés par son mérite.

Disons que quiconque pense que Ra'hel a dédaigné son mari Ya'akov se trompe. En effet, elle n'avais pas du tout l'intention de négliger la proximité du tsadik en échange des mandragores qu'elle avait prises, elle ne voulait que mériter ce qui n'appartenait à personne, comme elle l'avait fait toute sa vie. En méritant une chose négligeable, ses enfants apprendraient d'elle à faire la même chose. Elle aurait alors le mérite que Hachem entende sa voix, et qu'il ouvre sa matrice.

Bien que les Sages aient dit dans le Midrach (Béréchit Rabba 72, 3) : « Parce qu'elle avait dédaigné le tsadik, elle n'est pas enterrée avec lui », comme sa volonté était d'être négligeable devant Hachem, elle a renoncé au tsadik. Et D. a fait qu'elle soit enterrée au bord du chemin comme quelque chose de négligeable, que tout le monde utilise. Par conséquent, ce n'était pas là un châtiment, mais même le lieu de sa tombe correspond à sa volonté, et sa volonté doit être respectée.

Le devoir de faire des efforts

Nous trouvons dans les paroles du Midrach une preuve qu'il n'y a pas eu ici de châtiment du tout. Il est dit (Pessikta Rabbati 3) que Ra'hel a été enterrée d'après l'ordre de Hachem, car Il savait que le Temple devrait être détruit, que Ses enfants devraient partir en exil, et que lorsqu'ils seraient en chemin, il viendraient embrasser la tombe de Ra'hel, elle demanderait miséricorde à Hachem, et Il exaucerait sa prière.

Par conséquent, ce n'était pas du tout un châtiment, et de plus, le Saint béni soit-Il Lui-Même avait dit à Ya'akov de ne pas l'enterrer à 'Hevron, mais en chemin, à un endroit où tout le monde passe, parce que sa volonté de son vivant avait été de se rendre négligeable, c'est pourquoi elle serait comme négligée même après sa mort, et les bnei Israël prieraient à côté de sa tombe en partant en exil. Ce que les saints Patriarches ne pouvaient pas obtenir par leur prière, Ra'hel l'obtiendrait pas sa prière, comme il est dit dans le Midrach.

Si l'on demande : mais alors, s'il n'y a pas eu ici de châtiment, pourquoi les Sages ont-ils dit que parce qu'elle avait dédaigné le tsadik elle n'a pas été enterrée avec lui ?

La réponse est que les Sages n'ont pas voulu dire qu'elle avait dédaigné le tsadik, mais comme tout homme a le devoir de faire des efforts dans tous les domaines (Midrach Tehilim 23, 3), et n'a pas le droit de ne rien faire et de compter sur le miracle, et que Ra'hel n'avait pas fait d'autre effort que de compter uniquement sur les mandragores, les Sages avaient appelé cela « dédaigner le tsadik », en fonction de la grandeur de notre mère Ra'hel. Mais en réalité, ce n'était pas vraiment un dédain ni une néaligence.

Nous comprenons maintenant pourquoi Léa n'a pas voulu au début donner les mandragores à Ra'hel. Elle savait que Ra'hel ne les lui demandait que dans le but d'éveiller la miséricorde céleste. C'est pourquoi elle lui a dit : « Ma sœur, écoute-moi, laisse ces mandragores, ne compte pas sur une segoula, car si tu fais cela tu ressembles à quelqu'un qui n'a pas de pain à manger et qui reste enfermé chez lui sans sortir, et quand on lui demande pourquoi il ne sort pas pour gagner sa vie, il répond qu'il n'a pas besoin de faire du commerce, car le Saint béni soit-Il ne l'oubliera certainement pas et Il lui enverra du pain...

Cet homme, bien qu'il reste assis à attendre toute la journée, le pain n'arrivera pas jusqu'à lui. Pourquoi ? Parce qu'il n'a fait aucun effort. Toi aussi, a dit Léa à Rah'el, fais un effort dans ce sens, d'être dans la tente du tsadik. » Ra'hel lui a répondu : « Je n'ai pas envie, mais j'ai envie de ces mandragores, et de la prière. » Quand Léa a vu qu'elle s'obstinait, elle lui a donné les mandragores.

À PROPOS DE LA PARACHA COMMENT NOTRE PÈRE YA'AKOV A-T-IL ÉPOUSÉ DEUX SŒURS?

interrogés sur le mariage de notre père Ya'akov avec faute, mais tous veulent dire que seul un homme Ra'hel et Léa, et chacun donne sa propre réponse sur ce qui a permis à Ya'akov d'épouser Ra'hel et Léa, en contradiction avec l'interdiction de la Torah d'épouser deux sœurs. [C'est une question qui est également posée à propos d'Amram qui a épousé sa tante Yokheved, et d'autres.]

Rabbi Yéhouda Rosenies zatsal, dans son livre « Parachat Derakhim », s'étend longuement pour développer le sujet, et il cite ce que disent les Richonim et les A'haronim qui ont étudié ce problème.

Une réponse directe est donnée par le Ramban, qui écrit que les Patriarches ont pratiqué toute la Torah avant qu'elle ait été donnée, mais uniquement en Erets Israël, pas à l'extérieur, « car les mitsvot sont des lois du D. du pays ».

Ailleurs, le Ramban indique que l'endroit où est morte Ra'hel est en Erets Israël, « Et Hachem a fait que Ra'hel soit morte en arrivant en Erets Israël, car par son mérite elle n'était pas morte en dehors, et par son mérite à lui il n'est pas resté en Erets Israël avec deux épouses sœurs. »

Là-dessus, d'ailleurs, Rabbi Eliahou Mizra'hi zatsal fait remarquer dans un passage de la Guemara (Pessa'him 119b) : « Le Saint béni soit-Il fera dans l'avenir un festin pour les tsaddikim, le jour où Il manifestera Sa bonté envers les enfants d'Yitz'hak. Une fois qu'ils auront mangé et bu, on donnera à Avraham une coupe pour dire la bénédiction, et il dira : « Je ne dirai pas la bénédiction, car de moi est descendu Yichmaël... » On dira à Ya'akov de prendre la coupe et de dire la bénédiction, et il répondra : « Je ne dis pas la bénédiction car j'ai épousé deux sœurs de leur vivant, ce que la Torah est appelée à m'interdire. » Il s'ensuit que d'après Ya'akov, cela comportait un aspect de faute, même s'il avait épousé les deux sœurs à l'extérieur d'Erets Israël.

Le livre « Nimoukei Chemouël » écrit pour répondre à cela que bien que Ya'akov n'ait pas du tout commis de faute en cela, étant donné que dans le festin il y avait des tsaddikim qui ne s'étaient mariés qu'en conformité avec les lois de la Torah, ils étaient plus dignes que lui de dire la bénédiction. de dire la bénédiction, sous prétexte qu'il n'a « pas temporaire pour le prophète.

Les Sages et les commentateurs de la Torah se sont mérité de fils », alors que cela ne constitue pas une parfait est digne de dire la bénédiction.

> Un converti est comme un enfant qui vient de naître

> Le Réem, Rabbi Eliahou Mizra'hi zatsal, adopte une autre méthode : avant le don de la Torah, les Patriarches ont accompli toute la Torah, mais chacun devait la prendre sur lui à la façon d'un converti. Or nous savons que quelqu'un qui se convertit est comme « un enfant qui vient de naître », donc quand Ya'akov a épousé deux sœurs, il les a évidemment converties avant de les épouser, et comme elles étaient converties, elles n'étaient plus considérées comme sœurs, et n'étaient pas interdites pour Ya'akov.

> Dans le même ordre d'idées, le 'Hatam Sofer explique que Ya'akov prenne conseil de ses femmes en ce qui concerne sa fuite de la maison de Lavan sur l'ordre de Hachem. Y avait-il lieu de prendre conseil de ses femmes en cela? Mais Ya'akov a voulu leur faire savoir qu'il était interdit d'épouser deux sœurs en Erets Israël, et elles lui ont répondu : « Avonsnous encore une part et un héritage dans la maison de notre père », c'est-à-dire « un converti est comme un enfant qui vient de naître », donc il te sera permis de vivre avec nous même en Erets Israël...]

Une mesure temporaire

Par ailleurs, nous trouvons dans les paroles du saint « Or Ha'Haïm » qu'avant le don de la Torah, les saints Patriarches n'étaient tenus d'observer que les sept mitsvot des bnei Noa'h, mais ils recevaient une récompense aussi pour les mitsvot qu'ils avaient acceptées, sans être punis pour celles qu'ils n'avaient pas observées.

Le Rav ajoute que parfois, les Patriarches ont vu que quelque chose pourrait leur être utile, comme Ya'akov qui a senti qu'il réussirait en épousant deux sœurs. Il a donc fait abstraction de la récompense qu'il aurait reçue s'il avait observé cette mitsva, puisqu'il n'y avait pas de châtiment à ne pas l'observer, et ce qu'il a fait était conforme à l'ordre de Hachem. Il n'a pas transgressé l'interdiction Une preuve en est que Yéhochoua a lui aussi refusé d'épouser deux sœurs, c'était comme une mesure

À LA SOURCE

Il prit des pierres de l'endroit et les mit sous sa tête » (28, 10)

Quelles sont les douze pierres qui sont « des pierres de l'endroit » ?

Rabbeinou Be'hayé répond à cela : les douze pierres que Ya'akov a prises faisaient partie des pierres de l'autel sur lequel Avraham avait attaché son fils unique Yitz'hak pour faire la volonté de Hachem.

Ya'akov a pris douze pierres — allusion aux douze tribus qui devaient sortir de lui. Toutes sont devenues une seule pierre, ainsi qu'il est dit plus loin : « Il prit la pierre qu'il avait mise sous sa tête », allusion au fait qu'ils vont devenir un seul peuple sur la terre, ainsi qu'il est dit « Qui est comme Ton peuple Israël un peuple unique sur la terre ».

« Et voici que des anges de D. y montent et y descendent » (28, 12)

Rabbi Yéhouda Berdugo zatsal de Meknès pose la question : apparemment, il aurait fallu écrire en suivant les trajet des anges, d'abord ils descendent et ensuite ils remontent. Pourquoi le verset adopte-t-il donc l'ordre inverse : « montent et descendent » ?

Il répond dans son livre « Maïm Amoukim » que les Sages ont dit (Avot 4, 11) : « Celui qui fait une mitsva acquiert un défenseur ». Ce défenseur, un bon ange, monte pour le défendre. Ensuite, il descend pour protéger l'homme qui a fait cette mitsva. C'est pourquoi il est juste que le verset dise « montent et descendent », car c'est l'ordre exact, ils montent pour défendre et descendent pour protéger.

« Et que je revienne en paix dans la maison de mon père » (28, 21)

C'est étonnant : comment Ya'akov dit-il « en paix » (béchalom), alors que la Guemara dit dans le traité Berakhot (64a) que celui qui se sépare du défunt lui dit : « Va en paix » (béchalom), mais que celui qui se sépare d'un vivant lui dit : « Va en paix » (léchalom). Ya'akov aurait donc dû demander dans sa prière : que je revienne en paix, léchalom ?

C'est que, écrit le livre « Kehilat Yitz'hak », la différence entre béchalom et léchalom montre qu'on doit toujours monter encore plus vers la perfection (chelemout), ce qui n'est pas le cas si l'on dit béchalom, expression qui indique la perfection (chalom) qui est là, c'est pourquoi celui qui se sépare du défunt qui ne peut plus ajouter de perfection à sa perfection lui dit « Va en paix » (béchalom), mais pour le vivant, cette expression risquerait d'être interprétée comme une malédiction.

Or Ya'akov, en chemin pour aller chez Lavan l'Araméen, qui était idolâtre, craignait de ne pas arriver à se protéger de la mauvaise influence de Lavan. Il se disait : Si seulement

je pouvais revenir béchalom, au moins ne pas descendre de mon niveau, et qu'il ne me manque rien de ma Torah et de ma pureté! Mais ajouter là-bas de la perfection et de la sainteté, cela Ya'akov ne l'espérait pas, c'est pourquoi il a dit béchalom.

« Je te servirai sept ans pour Ra'hel ta fille la plus jeune » (29, 18)

« Sept ans », et non six, pour que Lavan ne prétende pas qu'il était chez lui un esclave hébreu, dont le statut est « Il travaillera pendant six années et la septième il sera libéré gratuitement – et si son maître lui donne une femme et qu'elle lui engendre des fils ou des filles, la femme et ses enfants seront au maître et lui sortira tout seul. »

C'est pourquoi, écrit Rabbi Chalom Hacohen zatsal de Zarzia en Tunisie dans son livre « Nahar Chalom », Ya'akov craignait de dire à Lavan qu'il travaillerait chez lui six années, pour que la loi sur l'esclave hébreu ne s'applique pas à lui, et alors « la femme et ses enfants seront au maître », car Ya'akov voulait servir Lavan en échange de Ra'hel sa fille la plus jeune. Il a voulu le servir pendant sept ans, car à moins que cela Lavan n'aurait pas accepté.

A LA LUMIERE DE LA PARACHAH

Extrait de l'enseignement du gaon et tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Quand l'homme améliore-t-il ses actes ?

« Il serait au pouvoir de ma main de vous faire du mal... pourquoi as-tu volé mes dieux ? » (31, 29)

Plus haut, il est dit (Béréchit 31, 24) : « D. vint vers Lavan l'Araméen en rêve et lui dit : « Prends garde à ne pas parler avec Ya'akov, ni en bien ni en mal. » Par conséquent, comment Lavan n'a-t-il pas obéi à l'ordre de D. et a-t-il parlé en mal à Ya'akov en lui disant « il serait au pouvoir de ma main de vous faire du mal », et lui a-t-il parlé durement en lui disant : « Pourquoi as-tu volé mes dieux ? » On peut en apprendre que quiconque ne travaille pas sur lui-même, même si le Saint béni soit-Il en personne Se révèle à lui et lui dit « change ta façon d'agir », il ne la changera pas. Quand est-ce qu'il la change ? Quand il se met à travailler sur lui-même. C'est pourquoi Lavan n'a rien appris de Ya'akov pendant toutes les années où il était chez lui. Il a durci sa nuque, n'a pas brisé sa nature et n'a pas travaillé sur lui-même. Bien qu'il ait craint Hachem, cette crainte ne lui a servi à rien parce qu'il a dit à Ya'akov « Il serait au pouvoir de ma main de vous faire du mal ».

Et bien qu'il ne lui ait fait aucun mal, D. lui avait tout de même dit de prendre garde à ne lui parler ni en bien ni en mal; cela indique qu'il n'y avait pas en lui une crainte réelle, ce n'était qu'une crainte temporaire.

TES YEUX VERRONT TES MAITRES <u>LE GAON RABBI MATTITYAH</u> GARDJI ZATSAL

Parmi les personnalités qui ont éclairé le ciel du judaïsme d'Afghanistan, brille le nom de Rabbi Mattityah Gardji zatsal, qui fut Rav et décisionnaire, qui a enseigné la Torah à ses disciples et qui était le chef spirituel de la communauté juive de la ville de Harat en Afghanistan.

Rabbi Mattitiyah Gardji zatsal est né du tsadik et 'hassid Rabbi Mordekhaï Gardji zatsal, qui était l'un des hommes de stature de la ville de Machad en Iran, où il fut 'hazan et décisionnaire pour sa communauté. Rabbi Mattityah reçut l'essentiel de sa formation en Torah au grand « Beit HaMidrach » qui avait été fondé par les responsables de la communauté pour des jeunes gens doués qui aspiraient à étudier la Torah. Il s'y éleva dans les degrés de la Torah et de la crainte du Ciel, et s'y épanouit glorieusement. Alors qu'il était encore jeune, il reçut la semikhat 'hakhamim, ce qui lui permettait de trancher des questions de halakha pour la communauté. Il émerveillait tous les sages par son intelligence aiguisée et la profondeur de sa droiture. Sa bonne réputation se répandait comme un parfum chez les Sages et les dayanim.

Malgré sa grande modestie et son humilité, Rabbi Mattityah porta sur ses épaules de nombreuses tâches pour placer la vie de la communauté sur la base solide d'une vie de Torah et de crainte du Ciel. Comme il connaissait la valeur de son rôle, il défendait de toutes ses forces la vie religieuse, en regardant comment vivaient les membres de sa communauté, s'ils étaient dans le droit chemin, et en cas de besoin, il n'épargnait pas non plus le bâton et critiquait les actes répréhensibles, même s'ils ne paraissaient pas très graves.

Dans la vie profane de la communauté et ses soucis quotidiens, ses membres, les petits comme les grands, suivaient les directives de Rabbi Mattityah. C'est lui qui dirigeait toutes les affaires du peuple. Naturellement, les autorités et les gouverneurs de la ville reconnaissaient également l'autorité spirituelle des Sages des juifs et leurs jugements basés sur la vérité et la paix. Souvent, ils avaient l'habitude de prendre conseil d'eux dans des sujets de litige.

Les anciens de la communauté racontent une histoire extraordinaire qui est arrivée à Rabbi Mattityah Gardji, où les gens ont vu de leurs propres yeux la grandeur et le statut élevé de leur Rav vénéré et la force de sa foi et de sa confiance en Hachem. Voici ce qui s'était passé :

A l'entrée de la fête de Soukkot, les dirigeants de la communauté employèrent le serviteur de l'un des habitants non-juifs de la ville, pour qu'il sorte dans les villages des environs et s'occupe de veiller aux besoins des habitants pour les quatre espèces.

Le serviteur sortit pour accomplir sa mission, mais curieusement, il ne revint pas. Comme il tardait à revenir pendant un jour et deux, les juifs supposèrent qu'il avait dû être fait prisonnier par des brigands en chemin, ou qu'il lui était arrivé un autre malheur.

Son maître, qui désespérait déjà de le revoir, s'adressa aux dirigeants de la communauté juive en réclamant une indemnité s'élevant à une somme énorme, ce qui n'était évidemment pas dans les moyens de la communauté, qui n'était pas du tout riche.

Le refus des dirigeants de la communauté de payer une amende pour la disparition du serviteur qu'ils avaient envoyé mena le demandeur à les menacer de les traduire en justice s'ils ne lui donnaient pas la totalité de la somme avant tel jour qu'il leur fixa. De leur côté, les dirigeants de la communauté voulurent lui proposer un compromis et le convaincre de renoncer à une partie de ses

exigences financières. Pour cela, ils avaient besoin de l'accord du Grand Rabbin, Rabbi Mattityah Gardji, afin que lui aussi les soutienne et défende la proposition de compromis telle qu'elle avait été proposée aux parties.

A la surprise de tous les dirigeants de la communauté, Rabbi Matittyah repoussa leur proposition sans leur expliquer la raison de son refus absolu. Les chefs de la communauté commencèrent à lui expliquer la gravité de la chose, combien il serait dramatique d'aller au tribunal avec une plainte pareille, qui pouvait causer un grand dommage à la communauté juive. Mais Rabbi Mattityah ne changea pas d'avis et les repoussa avec les mots « Hachem aura pitié... »

Le jour prévu pour le jugement, tous les dirigeants de la communauté sortirent pour aller chez le gouverneur, avec à leur tête Rabbi Mattityah, qui avait en bouche le refrain « Hachem aura pitié ».

Quand tout le monde rentra dans la salle du Tribunal, le gouverneur ordonna à l'accusateur de présenter sa plainte. Celui-ci se leva et se mit à raconter qu'il avait un esclave, Untel fils d'Untel, que les dirigeants de la communauté l'avaient employé pour leurs besoins personnels, afin qu'il aille dans les villages des environs s'occuper de fournir aux habitants les quatre espèces, mais que comme l'esclave avait disparu alors qu'il était sous leur autorité, il exigeait d'eux une indemnité financière.

Quand il termina son discours, le gouverneur lui ordonna de raconter une nouvelle fois tous les détails de son accusation. Il revint effectivement sur ses paroles, qu'il avait un esclave Untel, que les dirigeants de la communauté l'avaient employé pour leurs besoins, etc.

Quand il termina de présenter sa requête pour la deuxième fois, à la surprise générale le gouverneur lui ordonna de raconter une troisième fois. L'homme n'avait pas le choix et il dut se mettre à répéter l'histoire et à raconter au juge qu'il avait un esclave Untel fils d'Untel. Mais cette fois-là, quand il répéta le mot « esclave », le gouverneur lui dit avec colère : Qu'avez-vous dit ? Esclave ?

– Un musulman serait esclave ? Comment osez-vous traiter un musulman d'esclave ?

De colère, le gouverneur ordonna de renvoyer l'accusateur humilié, celui qui avait osé dans son insolence traiter un musulman d'esclave, et les dirigeants de la communauté, qui étaient stupéfaits de ce spectacle étonnant, il les congédia avec de bonnes paroles...

Alors, les dirigeants de la communauté comprirent la signification profonde des mots « Hachem aura pitié » que leur Rav avait à la bouche pendant toutes les tentatives de compromis. Ces paroles comprenaient en elles un univers entier, un pur avis de Torah et une vision de l'avenir qui n'est révélée qu'aux justes qui font confiance à Hachem et s'inclinent devant Lui en vérité.

A la fin de ses jours, Rabbi Mattityah mérita de concrétiser son aspiration à monter en Terre Sainte, et il se fixa à Jérusalem. Là aussi, il fut très impliqué dans la vie de la Torah, en investissant d'immenses forces dans l'éducation des enfants juifs à la Torah et aux mitsvot, tout en maintenant une activité très variée de tsedaka et de 'hessed à l'intérieur de la communauté.

Sa merveilleuse vie se termina le 14 Kislev 5670. Que sa mémoire soit une bénédiction.